

# « Les méthodes de la Chancellerie ont entamé notre confiance »

 [gazette-du-palais.fr/article/GPL316m7](https://www.gazette-du-palais.fr/article/GPL316m7)

Entretien avec Jérôme Gavaudan, président de la Conférence des bâtonniers

En pointe depuis plusieurs mois dans la défense des territoires et de leurs juridictions, la Conférence des bâtonniers conteste aujourd'hui le fond et la forme du projet de loi de réforme de la justice. Explications avec son président, Jérôme Gavaudan.



Gaz. Pal. :

Cela fait des semaines que les barreaux sont mobilisés pour défendre leurs juridictions, où en êtes-vous aujourd'hui ?

Jérôme Gavaudan :

La mobilisation n'a pas faibli. Et pour cause : la situation actuelle est exactement celle que nous redoutions. Nous avons énormément travaillé au sein de la Conférence des bâtonniers mais pas seulement : les syndicats se sont mobilisés, le Conseil national des barreaux (CNB) a consacré à la réforme une énorme assemblée générale où les textes ont été entièrement décortiqués et, finalement, on nous a envoyé le 9 mars dernier les projets de textes en nous indiquant que quoiqu'il arrive, ils seront sur le bureau du Conseil d'État le vendredi suivant, soit le 16 mars. C'est stupéfiant ! Au moment où devrait commencer une consultation, non pas peut-être de plusieurs mois, mais au moins d'une durée raisonnable, on nous explique que nous ne disposons que de quelques jours pour transmettre nos analyses et commentaires sur la réforme !

Gaz. Pal. :

Au moins les textes confirment, s'agissant de la réforme de la carte judiciaire, qu'aucune juridiction n'est supprimée...

J. Gavaudan :

En première analyse, le danger de voir disparaître des cours d'appel s'éloigne en effet. À bref délai. Mais concernant la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance, nous sommes inquiets car le texte renvoie à des décrets et laisse la main aux premiers présidents qui sont parfois contraints d'avoir une vision comptable de l'organisation judiciaire, éloignée des préoccupations des justiciables ou des présidents de tribunaux. Nous transmettrons aux pouvoirs publics le fruit des réflexions que nous avons menées au sein de la Conférence ainsi que le rapport réalisé à notre demande par notre cabinet de stratégie. Ces éléments seront examinés à l'occasion de notre assemblée générale du 23 mars prochain. Le point négatif est qu'on nous assure que les décrets seront pris après consultation, mais les méthodes de la Chancellerie ont entamé notre

confiance. Nous avons peur que les élus baissent la garde et qu'on laisse les juridictions être vidées de toute substance, ce qui permettra ensuite de dire : on ferme puisque cette juridiction ne fonctionne plus suffisamment.

Gaz. Pal. :

Depuis quelques jours, les critiques fusent de toute part, tant chez les magistrats que chez les avocats, pourquoi ?

J. Gavaudan :

Nous sommes très en colère. Nous avons participé dans un esprit constructif aux travaux, été auditionnés par les auteurs des rapports sur les chantiers de la justice et, à l'arrivée, nous avons le sentiment que les textes proposés ne tiennent absolument pas compte de la volonté des avocats d'améliorer le système judiciaire. Ce que nous constatons, c'est une déjudiciarisation qui s'exerce dans de multiples domaines au détriment des citoyens et au mépris du rôle de l'avocat. Tout semble guidé par une pure logique d'économies. Cela concerne le contentieux familial, les petits litiges, les pensions alimentaires, les tutelles... Et nous observons le même phénomène en matière pénale avec l'extension du juge unique par exemple ou encore la généralisation de la visioconférence. Quand nous défendons nos juridictions, ce n'est pas qu'une question géographique, il s'agit de défendre la fluidité d'accès au juge. Or le projet ne va pas de tout dans ce sens.

Gaz. Pal. :

Face aux protestations de la profession, la Chancellerie est revenue en arrière concernant la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) sans avocat obligatoire et le transfert aux notaires des ventes immobilières. Cela vous paraît-il satisfaisant ?

J. Gavaudan :

La CRPC sans avocat était une atteinte grave aux droits de la défense, rendue plus importante par le fait que le projet en étend le champ d'application et la durée des peines de prison susceptibles d'être prononcées.

Quant aux ventes immobilières, on nous a affirmé sans produire d'étude d'impact que les ventes à la barre du tribunal se faisaient à des prix inférieurs aux prix du marché et qu'il n'y avait donc pas lieu de continuer à les organiser devant un juge. Je rappelle que la présence du juge est une garantie pour le débiteur dont c'est souvent le logement qui est concerné. La vente par un notaire ne peut pas être équivalente à une vente en présence d'un juge. Par ailleurs, cela risquait d'avoir un impact négatif sur les CARPA ; celles-ci peinent déjà à financer le fonctionnement de l'aide juridictionnelle grâce au produit des placements réalisés avec les fonds qui y transitent, si on diminue ces flux, on aggrave le problème. Et puis un TGI sans chambre des ventes immobilières, ce n'est plus vraiment un TGI. On retombe sur le risque de vider les juridictions de leur substance et de les voir à terme disparaître. Nous avons donc obtenu de réelles avancées mais il y a tant d'autres sujets de critique dans ces textes.

Gaz. Pal. :

Quelles sont les prochaines étapes de la mobilisation ?

J. Gavaudan :

L'émoi est très important au sein des barreaux. Les avocats ont participé aux réflexions de bonne foi et ont le sentiment de n'avoir pas été entendus. En outre, le choix d'une loi d'habilitation n'est pas du tout adapté au sujet. Nous ne connaissons que les grandes lignes de la réforme, nous restons donc dans le flou sur bien des sujets. Nous sommes obligés d'analyser l'exposé des motifs pour tenter de comprendre ce qui va changer. Ce n'est pas un processus satisfaisant. Nous n'entendons pas pour autant interrompre le dialogue avec le ministère, mais nous avons eu le sentiment d'une véritable agression. Je veux bien faire crédit au ministère du fait que telle n'était pas son intention, mais cela ne change rien à notre ressenti. Dans ce contexte, j'ai proposé au CNB l'organisation d'une journée morte le 21 mars, date à laquelle la Chancellerie indique qu'elle enverra les textes pour avis au Conseil d'État. En pratique, cela signifie la suspension de la participation aux audiences, nous ferons des demandes de renvoi. J'invite également les barreaux à participer à la journée de mobilisation nationale organisée le 30 mars par l'intersyndicale qui réunit les syndicats de magistrats, de greffiers, le SAF et la FNUJA. La mobilisation doit être forte pour obtenir de la Chancellerie de nouvelles avancées et le calendrier précis des ordonnances et des décrets relatifs à la réforme de la justice, mais aussi pour poursuivre l'énorme travail de sensibilisation des élus locaux initié par les bâtonniers. Les bâtonniers se retrouveront vendredi 23 mars en assemblée générale. Ce sera évidemment le sujet central de nos travaux. En attendant, nous travaillons déjà à des propositions d'amendements.

Propos recueillis par Olivia Dufour